



ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
DU MARDI 19 MAI 2026

DELIBERATION n° 2026-1

Portant sur l'approbation des rapports moral et financier 2025

Nombre de rôle émis : **3 677**

Totalisant : **268 659 voix**

QUORUM : 134 331 voix

Total des voix

153 623 voix
Représentant 754 rôles

*Pour indication total pouvoirs reçus hors délais
(Article 9.3¹)*

674 voix
Représentant 10 rôles

A déduire en application de l'Article 10²

69 331 voix
(Commune de Maisons-Laffitte, C.C.A.S
au-delà des 10 000 voix)

11 978 voix
(France Galop au-delà des 10 000 voix)

Total des voix éligibles pour le vote selon l'article 10

72 314 voix

Résultat du vote pour l'approbation des rapports moral et financier
Voix exprimées : 71 599

POUR
CONTRE
BLANC

58 478
7 435
5 686

Soit
Soit
Soit

81,67 %
10,38 %
7,94 %

La liste d'émargement est consultable aux bureaux de l'ASP, 13 avenue Cuvier.

¹ Art. 9.3 : Les mandats de représentation doivent parvenir au siège au moins cinq jours ouvrables avant la réunion pour permettre l'établissement des bulletins de vote

² Art. 10 : En aucun cas, un membre de l'Assemblée, ne peut, soit par lui-même, soit comme mandataire, soit à ces deux titres, cumulativement exprimer plus de dix mille (10.000) voix.